

# PROGRAMME DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

## Exemples d'activités admissibles !

L'élève peut offrir ses services à ...

La **collectivité** en travaillant auprès de :

► **d'organismes et d'entreprises communautaires**

Exemples: banque alimentaire, foire d'automne, Biker's Reunion, carnaval d'hiver, opérations de nettoyage comme les Anges des vidanges, programme de recyclage, marathon de marche, entraîneur ou entraîneuse d'équipe, services dans une maison de retraite.

► **de clubs communautaires**

Exemples: ACFO du Témiskaming, centre culturel ARTEM, club Richelieu, UCFO, club des Lions.

► **de la communauté chrétienne**

Exemples: comités paroissiaux, liturgie à l'église, liturgie pour les enfants, chorale, les Chevaliers de Colomb, les Filles d'Isabelle.

L'**école**, au sein d'activités parascolaires n'ouvrant pas droit à un crédit, en prêtant main forte au niveau de :

► **l'administration de l'école**

Exemples: conseil d'école, préparation pour septembre, photocopies.

► **activité de l'école durant l'été**

Exemples: prélèvement de fonds, aide à la parade.

Des **particuliers** en aidant :

► **des personnes âgées, malades ou avec handicap**

Exemples: tondre le gazon, faire les courses, lecture du courrier, visites.

► **des élèves plus jeunes**

Exemples: tutorat, aide à la lecture, transcription.

## Quelles sont les activités inadmissibles ?

Exemples d'activités qui ne sont pas acceptables :

- les activités qui seraient normalement accomplies par une personne rémunérée (garde d'enfants, les emplois)
- les activités qui font partie des responsabilités familiales ordinaires (tondre le gazon, faire la vaisselle)
- observation au poste de travail d'un adulte
- les activités communautaires sur ordonnance d'un tribunal
- l'appartenance à une équipe sportive de l'école ou de la communauté
- les activités qui exigent la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou la montée sur un échafaudage
- les activités qui exigent la manipulation de substances dangereuses
- les activités qui exigent l'administration à une autre personne d'un médicament ou d'une intervention médicale
- les activités dans une société minière ou forestière si l'élève est âgé moins de 16 ans
- les activités dans un lieu de travail si l'élève a moins de 14 ans et n'est pas accompagné d'une personne adulte
- les activités qui se rapportent au secteur bancaire ou qui exigent de s'occuper de bijoux ou d'autres objets précieux
- les activités reliées aux loisirs de l'élève en question (cours de danse, natation, etc.)
- les activités nécessitant les qualifications d'une personne de métier

## Quand ?

Les 40 heures doivent être effectuées **entre le début des vacances d'été après la 8e année et la fin des études secondaires**. De plus, elles doivent être effectuées en dehors des heures de classe.

- heure du dîner ► fin de semaine ► congé scolaires ► soirée ► vacances d'été ► journée pédagogique



CONSEIL SCOLAIRE  
CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES  
**GRANDES  
RIVIÈRES**



[www.lesApollons.ca](http://www.lesApollons.ca)

**En cas de doute, l'activité doit être approuvée par la direction de l'école secondaire.**